

Séance du 2 juillet 2020 à 19 heures

Le deux juillet deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Fontanes, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (61)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal), Mme WARTEL Catherine (Arcambal), M. NICOLAON Patrick (Bellefond – La Rauze), Mme DALBERA Marie (Bellefond – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), M. MARX Jean-Luc (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors), M. PACAUD Denis (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. RACHI Abel (Cahors), Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), Mme DE MEIXMORON Françoise (Cahors), Mme BOUGEARD Elsa (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VALADE Anne-Rose (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme JORDANET Marie-Christine (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme VOLFF Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq-Lapopie suppléant), Mme RAUZIERES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. BORIES Olivier (St Géry – Vers), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille), M. EYROLLES Jean-Louis (Tour-de-Faure suppléant), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels), Mme MAZEYRIE Christelle (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (13)

Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. VACANDARE Johann (Cahors – procuration donnée à M. TESTA), Mme BOUIX Catherine (Cahors en retard arrivée à 20h15), M. DUCHESNE François (Cahors – procuration donnée à M. NICOLAON Patrick), M. TREIL Jean (Douelle), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (Saint Médard), M. TEYSSÉDRE Patrick (Tour de Faure).

— Procurations : 3

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20200702-43\_02\_07\_2020-DE  
Regu le 07/07/2020

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction des Finances

Objet : Participations 2020 aux structures annexes

A été adopté à l'unanimité

6 abstentions : M. LORIN Thierry, Mme DE MEIXMORON Françoise, Mme BOUGEARD Elsa, M. NICOLAON Patrick, Mme DALBERA Marie, M. DUCHESNE Patrick par procuration

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 2 juillet 2020**  
**Rapporteur : Daniel JARRY**

Direction des Finances

**Objet : Participations 2020 aux structures annexes**

Mesdames, Messieurs,

Suite au vote du budget 2020, il convient de voter les participations prévisionnelles aux structures annexes (établissements publics rattachés) de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, afin de procéder au versement d'acomptes.

- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) = 675 183 € maxi ;
- Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Tourisme = 530 000 € ;
- Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Régie des Equipements Culturels (EPIC REC) = 276 200 € ;
- Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud (SMOCS) = 583 847 € ;
- Syndicat mixte fermé du Schéma de Cohérence Territoriale de Cahors et du Sud du Lot (SCOT) = 45 711 € ;
- Syndicat mixte fermé du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) = 78 815 € de fonctionnement et 11 500 € au titre de la coordination du PIG ;
- Syndicat Mixte Ouvert du Campus Universitaire Cadurcien (SMOCUC) = 220 000 € ;
- Syndicat mixte du Bassin Célé Lot-Médian : 13 167 € ;
- Syndicat mixte Bassin du Lamboulas : 2 246,22 € ;
- Syndicat mixte Bassin du Lot : 2 867,40 € de fonctionnement + 10 499,08 € pour élaboration PPG/DIG ;
- Syndicat de la Voie Verte : 113 662 € ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours du Lot : 1 692 097,10 € ;
- SYDED du Lot : 1 498 000 € ;
- Lot Numérique : 7 752 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020. Ces participations seront ajustées en fonction du réalisé de l'exercice et plafonnées aux inscriptions détaillées ci-dessus.

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De voter les participations aux structures annexes comme détaillées ci-dessus ;
- b- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

AR PREFECTURE

046-200023737-20200702-43\_02\_07\_2020-DE  
Regu le 07/07/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président  
  
Jean-Marc VAYSSOIZE FAURE